

maintenant !

■ Extrait du registre des délibérations
Commission « Finances et affaires générales »

Conseil municipal du 9 mars 2015
Séance du 2 mars 2015

8 CAC - schéma d'accessibilité des transports urbains - mise aux normes des points d'arrêt - convention financière

Etalent présents les membres inscrits au tableau :

■ **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

■ **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

Mme CAPON, MM CABARET, LEMAIRE, BOUADDI, Mmes CARLIER, JAJAN, M. BELMHAND, Mmes FOURRIER-CESBRON, LAMBRE, M. ABBADI

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme DUHIN, MM ASSAMTI, ATAKAYA, Mmes GOMES-NASCIMENTO, MOUSSATEN, MM DEME, AKABLI, LELONG, Mmes FAZAL, MEHADJI, SAVAS, DHOURY, MM. MONTES, BOULHAMANE, Mmes MAUPIN, M'BAYE-DIAO, M. RIFI SAIDI, Mme SOKOLONSKI, M. SERTAIN, Mme DUCHATELLE, M. FACCHINI, Mme STAMMINGER, M. NATANSON.

Etalent absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

M. BOUKHACHBA

Pouvoir à

M. ABBADI

M. N'DIAYE

Pouvoir à

M. CABARET

Mme BARBETTE

Pouvoir à

Mme MEHADJI

M. FREMINE

Pouvoir à

M. BOULHAMANE

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux absents non représentés : Mme OYONO**

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

- | | |
|--|----|
| - Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal : | 39 |
| - Nombre de conseillers en exercice : | 39 |
| - Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés : | 38 |

■ **Rapport de présentation :**

Monsieur Jean-Claude CABARET, maire-adjoint, expose :

Le 27 juin 2013, la Communauté de l'Agglomération Creilloise a adopté le schéma directeur d'accessibilité relatif à son réseau de transport urbain. Une maîtrise d'œuvre (groupement SODEREF-AREA) a été choisie pour mener et approfondir le diagnostic réalisé dans le cadre de ce schéma et de réaliser la phase d'avant-projet et d'accompagner la CAC sur la partie travaux.

La commission intercommunale d'accessibilité réunie le 9 septembre 2014 a validé le principe de la mise aux normes de 50 points d'arrêt répartis équitablement sur les quatre communes de l'agglomération. Ils représentent 27 % des 180 points d'arrêts du réseau mais permettent de toucher près de 75 % des usagers.

Cette première tranche de travaux représente un coût maximal estimé par l'entreprise retenue pour la réalisation des travaux à 555 877 € HT. La participation du FEDER est de 252 988 €, le Conseil Général devrait contribuer à hauteur de 112 000 € et la CAC participera à hauteur de 111 014 e€.

Par délibération en date du 4 décembre 2014, le conseil communautaire de la CAC, a adopté le principe de participation des quatre communes au reliquat de 79 875 €, au prorata des travaux à réaliser sur leur territoire, selon la répartition suivante :

maintenant !

VILLES	Part de chaque commune dans le coût total des travaux		Coût par commune
CREIL	45 %	249 823 €	35 869 €
NOGENT SUR OISE	36 %	197 937 €	28 442 €
MONTATAIRE	19 %	102 946 €	14 793 €
VILLERS SAINT PAUL	1 %	5 371 €	772 €
		555 877 €	79 875 €

Il vous est donc demandé de valider la convention de participation financière des communes aux travaux de mise en œuvre du schéma directeur d'accessibilité des transports.

Vous êtes appelés à voter.

■ Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales notamment l'article L2121-29,

Vu la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées,

Vu la délibération du conseil communautaire de la Communauté de l'Agglomération Creilloise en date du 27 juin 2013 adoptant le schéma directeur d'accessibilité du réseau de transport urbain,

Vu l'avis favorable de la commission intercommunale d'accessibilité en date du 9 septembre 2014 sur la mise aux normes des points d'arrêt,

Vu la délibération du conseil communautaire de la Communauté de l'Agglomération Creilloise en date du 4 décembre 2014 validant la convention de participation financière aux travaux de mise en œuvre du schéma directeur d'accessibilité transport,

Vu l'avis de la commission « Finances et affaires générales » en date du 2 mars 2014,

Vu la convention de participation financière aux travaux de mise en œuvre du schéma directeur d'accessibilité transport,

Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : 38

Pour : 38

Contre : 0

Abstention : 0

■ Décide à l'unanimité :

Article 1er : d'approuver la convention financière des communes aux travaux de mise aux normes de la première tranche du schéma directeur d'accessibilité des transports.

Article 2 : d'autoriser monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention ainsi que tout avenant ou document y afférent.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage :

11 MARS 2015

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis :

Jean-Claude VILLEMMAIN

Maire de Creil
Conseiller général de l'Oise

DOCUMENT CERTIFIÉ EXECUTOIRE

après dépôt en Sous-Préfecture le... 18/03/2015

et publication ou notification le... 11/03/2015

CREIL, le... 18/03/2015.....

LE MAIRE



Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services
Philippe Raluy

2/2